

Appel à projets de l'OFAJ pour le « fonds spécial PESE »

Depuis sa création en 1963 en application du Traité de l'Élysée, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) soutient des programmes d'échanges de jeunes entre la France et l'Allemagne, qui constituent le cœur de son action. Les rencontres ainsi subventionnées ont pour objectif de promouvoir l'idée d'unité européenne, la compréhension mutuelle et la coopération dans une Europe démocratique et en paix. Dans le cadre de son engagement européen, l'OFAJ accorde une attention particulière aux Balkans occidentaux.

Les projets trinationaux de l'OFAJ offrent aux jeunes la possibilité de se rencontrer et d'échanger dans un contexte international et interculturel élargi, d'apprendre les uns des autres et d'évoluer. La compétence interculturelle est aussi une clé importante pour que les jeunes maîtrisent avec succès les parcours de formation et leur entrée dans la vie professionnelle. Nos sociétés ne peuvent relever ensemble les défis transfrontaliers du XXI^e siècle que si les jeunes sont enthousiastes à l'égard de l'Europe et envisagent leur avenir d'une manière européenne.

L'avenir de l'Union européenne et des Balkans occidentaux est inextricablement lié. 25 ans après le massacre de Srebrenica et les accords de paix de Dayton, les jeunes des Balkans occidentaux voient leur avenir dans l'UE. Les expériences de mobilité, les échanges et la coopération entre jeunes Européennes et Européens favorisent la démocratie, les droits humains et la solidarité au niveau du continent et œuvrent ainsi à la sécurité et à la paix dans une Europe de la diversité. Les rencontres internationales rendent tangibles ces valeurs fondamentales. Il importe donc que les jeunes se considèrent comme des acteurs de leurs sociétés et de la coopération européenne.

Depuis 2000, les ministères français et allemand des Affaires étrangères mettent à disposition de l'OFAJ le « fonds spécial PESE » pour les projets avec les pays d'Europe du Sud-Est. À l'occasion du vingtième anniversaire de l'Initiative de l'OFAJ en Europe du Sud-Est, 15 projets innovants seront subventionnés.

1 Conditions de financement de l'appel à projets

1.1 Durée et type de projets

Des projets d'échanges trinationaux de jeunes entre la France, l'Allemagne et un troisième pays ainsi que des formations trinationales se distinguant par leur caractère innovant et leur rapport avec la politique étrangère et/ou des sujets de société actuels pourront être subventionnés. Le financement de projets avec plus de trois pays participants (coopération régionale) n'est possible qu'à titre exceptionnel, justifié au niveau du contenu thématique par un lien géographique régional et/ou historique entre les pays impliqués. L'OFAJ tient beaucoup au principe de réciprocité. Un projet se compose donc de trois phases de rencontres, une dans chaque pays, comprenant entre 4 et 21 nuitées chacune, et peut en tout s'étaler sur une période de 1 à 3 ans.

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

2 / 5

1.2 Pays tiers

Tous les pays d'Europe du Sud-Est sont éligibles : l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, la Macédoine du Nord, le Kosovo¹, le Monténégro et la Serbie. Les coopérations régionales avec la Croatie ou la Slovénie sont également possibles.

1.3 Porteurs de projets

Les organismes suivants peuvent déposer leur candidature : organisations et associations dans le secteur de l'éducation des jeunes et des adultes (mouvements de jeunesse et éducation populaire), de la culture, des sciences, des médias et du sport ainsi que les établissements scolaires, universitaires et d'enseignement professionnel, les sites commémoratifs, les comités de jumelage et les collectivités territoriales. Au moins une organisation par pays participant doit être impliquée sur un pied d'égalité dans la conception et la mise en œuvre du projet.

1.4 Groupes cibles

En général, l'OFAJ soutient des jeunes entre 3 et 30 ans. Les rencontres subventionnées dans le cadre du fonds spécial s'adressent à tous les jeunes : élèves, jeunes en apprentissage, en études supérieures, en recherche d'emploi, jeunes actifs et jeunes cadres, mais aussi des enfants. L'OFAJ encourage la participation des jeunes avec moins d'opportunités². Par ailleurs, les multiplicatrices et multiplicateurs peuvent participer à des formations. La répartition des sexes ainsi que le nombre de participantes et de participants par pays doivent être équilibrés (un tiers de chaque) et ne doit pas dépasser 60 personnes (équipe d'encadrement incluse).

1.5 Relations publiques et communication

Les responsables des projets sélectionnés s'engagent à informer les médias sur le ou les projets mis en place ainsi qu'à mentionner le soutien de l'OFAJ. Le dossier de candidature doit comporter des informations sur la stratégie de communication prévue. Le service de presse de l'OFAJ peut fournir une aide en la matière. Les photos et/ou les vidéos relatives aux projets pourront être mises à la disposition de l'OFAJ qui, en outre, présentera les projets sélectionnés sur son site Internet.

2 Critères de sélection

2.1 Thématiques prioritaires

Au moins l'un des axes thématiques suivants est à prendre en compte dans les projets :

A Renforcement de la jeunesse et de la société civile

La jeunesse de l'Europe du Sud-Est a besoin de plus de confiance dans la démocratie et l'État de droit. Nous souhaitons encourager les jeunes à participer davan-

¹ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée en 1999 ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de Justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

² Appellation officielle de l'Union européenne

3 / 5

tage dans la société et à se faire entendre. L'engagement et la participation des jeunes citoyennes et citoyens sont un pilier indispensable des sociétés ouvertes. Les projets proposés peuvent présenter des secteurs d'engagement au niveau local, national et européen, mettre en réseau des acteurs pertinents de la société civile ou fournir aux jeunes des outils de participation à la vie en société.

B Renforcement de la démocratie et des droits humains

La démocratie ne va pas de soi. Le populisme, le nationalisme et l'extrémisme attirent aussi des jeunes dans leurs filets idéologiques. Les programmes d'échange ont la possibilité de traiter explicitement de la démocratie, de l'État de droit et des droits humains afin de contribuer à l'éducation citoyenne et de prévenir le populisme et le racisme. Les programmes subventionnés devraient démontrer l'idée européenne fondamentale de l'unité dans la diversité. Ils peuvent aborder l'égalité entre les hommes et les femmes, la protection des minorités, promouvoir le dialogue interreligieux et interculturel et/ou renforcer la liberté d'expression et de la presse.

C Durabilité et formation professionnelle

Le développement de la démocratie et de la société civile en Europe du Sud-Est ne peut être considéré indépendamment de l'évolution du marché du travail et de la durabilité de nos actions. Les programmes de formation professionnelle et d'entrepreneuriat durable sont à même d'offrir aux jeunes un avenir professionnel et de concourir à la protection sociale et à la défense de l'environnement. Outre les programmes destinés aux jeunes et aux jeunes adultes issus de l'artisanat ou des métiers socioéducatifs, l'OFAJ souhaite particulièrement promouvoir les rencontres dans le domaine des énergies renouvelables, de la numérisation et des nouvelles technologies. En effet, la pensée entrepreneuriale axée sur la durabilité façonne l'engagement social et écologique tout comme la conscience civique des jeunes. L'initiative et l'innovation dans un secteur orienté vers l'avenir s'en trouvent ainsi encouragées.

D La jeunesse se souvient

Le présent des Balkans occidentaux est marqué par des perceptions discordantes d'une histoire commune. Les dénégations de l'histoire mettent en danger l'avenir pacifique et démocratique de l'Europe du Sud-Est. Dans le cadre des coopérations régionales, les différentes cultures du souvenir peuvent être thématisées et une approche honnête du passé, renforcée. Par ailleurs, la violence et l'expérience de la dictature affectent les sociétés sur plusieurs générations. Les échanges de jeunes consacrés à l'histoire et au travail de mémoire d'une manière innovante, qui contribuent à la préservation de lieux historiques importants au moyen de chantiers, prévoient la visite de lieux du souvenir tombés dans l'oubli ou de sites commémoratifs, ou qui continuent à penser le travail historique non formel à l'ère du numérique, ont ici toute leur place.

E L'idée européenne et son avenir

Comment pouvons-nous enthousiasmer les jeunes d'Europe du Sud-Est pour l'Europe et renforcer la coopération entre l'Allemagne, la France et les Balkans occi-

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

4 / 5

dentaux ? L'Union européenne est le modèle d'intégration régionale le plus réussi au monde et peut être une source d'inspiration et un point de repère. Comprendre, questionner et expliquer le projet de paix « Union européenne » dans le contexte géopolitique difficile du XXI^e siècle constitue la mission éducative du présent. Les projets sont invités à indiquer des perspectives d'avenir pour l'Europe du Sud-Est et l'Union européenne, car ce n'est qu'ensemble que les différences en Europe pourront être réduites et les défis transfrontaliers résolus.

Tous les projets peuvent être mis directement en lien avec les 17 objectifs des Nations Unies en matière de développement durable. Ceux-ci portent sur des défis mondiaux tels que le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, les inégalités, l'égalité des sexes, l'éducation, la croissance économique ou la paix (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>).

2.2 Créativité et innovation

Les projets devront aborder des thèmes de politique étrangère ou des sujets de société actuels, proposer de nouvelles méthodes et approches pédagogiques et encourager la créativité des jeunes participantes et participants.

2.3 Participation

Les participantes et participants devront être autant que possible activement impliqués dans la conception et la réalisation des projets.

2.4 Résultats et impact à long terme

Les projets devront dépasser le cercle des participantes et participants et/ou produire un résultat concret. Leur impact et leur durabilité pourront être illustrés, par exemple, par des publications, des blogs, des articles, des vidéos ou des contributions radiophoniques, des expositions, des présentations ou des conférences, ainsi que par des projets de suivi concrets ou des initiatives nouvellement créées.

2.5 Langue

Toutes les langues représentées doivent se voir accorder une place dans la rencontre. Cela peut se faire par exemple au moyen de l'animation linguistique ou en faisant appel à des animatrices et animateurs-interprètes.

REMARQUE : Dans la sélection des projets, le jury veillera en outre à l'équilibre thématique et géographique ainsi qu'à la diversité des groupes cibles et des formats proposés.

3 Financement, mise en œuvre et évaluation

L'OFAJ subventionne les projets sélectionnés dans l'esprit de ses Directives au titre de « manifestations et partenariats particuliers » (articles 3.5.5 et 3.5.6) encadrés par une convention.

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org

5 / 5

L'OFAJ recommande un financement supplémentaire des projets par le biais d'autres organismes, de sponsors et des contributions des participantes et participants à condition que ceux-ci soient mentionnés et que la visibilité de l'OFAJ soit garantie.

La préparation au niveau du contenu et de la logistique des projets ainsi que leur mise en œuvre et leur évaluation reviennent aux porteurs de projets. Au plus tard 2 mois après la fin du projet (pour ceux ayant lieu au mois de novembre ou décembre, la date limite d'envoi est le 15 janvier de l'année suivante), un décompte d'utilisation avec une liste justificative des dépenses, les listes de participantes et participants signées ainsi qu'un rapport détaillé avec une évaluation et des indications sur la communication réalisée autour du projet doivent être envoyés à l'OFAJ. L'évaluation doit se référer aux points listés en page 2 du décompte d'utilisation.

4 Dépôt de candidature et sélection des projets

Les demandes doivent être soumises séparément pour chaque phase du projet (réunion de préparation, phases I, II et III) avant le 1^{er} novembre de chaque année en utilisant le **formulaire de demande en ligne** prévu pour l'année suivante. Les phases de projet qui n'auront lieu que dans deux ans ne peuvent être soumises que l'année précédant la mise en œuvre. **Le formulaire de demande doit être accompagné d'un programme prévisionnel et d'un plan financier détaillé.** Les documents incomplets et remplis de manière non consciencieuse seront exclus de la procédure de sélection.

Tous les porteurs de projets qui font leur demande par le biais d'une centrale de l'OFAJ s'engagent à informer celle-ci de leur participation à l'appel à projets et à respecter la procédure décentralisée en vigueur.

La sélection des projets est effectuée par un jury. Ceux qui ne pourront pas être pris en compte seront mis sur liste d'attente et pourront faire en même temps l'objet d'une demande de subvention conforme aux Directives de l'OFAJ auprès du bureau compétent.

L'OFAJ doit être informé immédiatement de tout changement après la sélection du projet. Les fonds provenant de projets annulés ou de versements d'argent ne peuvent être utilisés par l'OFAJ que pour les projets inscrits sur liste d'attente.

51 rue de
l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tel.: +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
Tel.: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Am Ludwigsplatz 6/7
66117 Saarbrücken
Tel.: +49 681 947 492 34
www.dfjw.org